

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté / Action environnement	<b>No SD</b> SD-2024-5172												
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil d'approuver le dépôt d'une demande d'aide financière d'un montant d'environ 1 700 000 \$ pour le projet de restauration de la berge de la Plage-des-Îles dans le cadre du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, la Faune et les Parcs													
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 19-Marc-Aurèle-Fortin <b>Date CE souhaitée :</b> 2024-10-23 <b>Date CM souhaitée :</b> 2024-11-05														
<b>Actions :</b> AIDE FINANCIÈRE  <p style="text-align: center;"><b>Demande d'achat :</b> Non <b>CT requis :</b> Non</p> <b>Unité administrative concernée</b> Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté														
<b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 15%;"><u>Date</u></td> <td style="width: 35%;"><u>No résolution</u></td> <td style="width: 50%;"><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2023-09-12</td> <td>CM-20230912-824</td> <td>ADOPTION - VERSION RÉVISÉE DU PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES 2022-2032 DE LA VILLE DE LAVAL</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet          APPUYÉ PAR : Christine Poirier</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'adopter la version révisée du Plan régional des milieux humides et hydriques 2022-2032 de la Ville de Laval;</p> <p>d'autoriser le Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté à déposer ledit Plan révisé au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;</p> <p>le tout conformément aux obligations de la Loi 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2023-3731)</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 15%;"><u>Date</u></td> <td style="width: 35%;"><u>No résolution</u></td> <td style="width: 50%;"><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2023-08-23</td> <td>CE-20230823-2799</td> <td>RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - VERSION RÉVISÉE DU PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES 2022-2032 DE LA VILLE DE LAVAL</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>de recommander au conseil:</p> <p>d'adopter la version révisée du Plan régional des milieux humides et hydriques 2022-2032 de la Ville de Laval;</p> <p>d'autoriser le Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté à déposer ledit Plan révisé au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;</p> <p>le tout conformément aux obligations de la Loi 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques.</p> <p>(SD-2023-3731)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-09-12	CM-20230912-824	ADOPTION - VERSION RÉVISÉE DU PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES 2022-2032 DE LA VILLE DE LAVAL	<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-08-23	CE-20230823-2799	RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - VERSION RÉVISÉE DU PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES 2022-2032 DE LA VILLE DE LAVAL
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2023-09-12	CM-20230912-824	ADOPTION - VERSION RÉVISÉE DU PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES 2022-2032 DE LA VILLE DE LAVAL												
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2023-08-23	CE-20230823-2799	RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - VERSION RÉVISÉE DU PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES 2022-2032 DE LA VILLE DE LAVAL												

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté / Action environnement	<b>No SD</b> SD-2024-5172
<p><b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b></p> <p>Dans son Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), la Ville a identifié 11 projets potentiels de restauration de milieux humides et hydriques. La mise en oeuvre de ses projets peut faire l'objet d'un financement grâce aux sommes disponibles dans le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'état (14M\$ pour le territoire lavallois). Ces sommes proviennent de contributions financières payées par les initiateurs de projets ayant impacté des milieux humides et hydriques depuis 2017. Elles sont accessible par le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH).</p> <p>Le SEÉ en collaboration avec le SIPEP souhaite déposer une demande de financement au PRCMHH pour la planification et la réalisation de travaux de restauration à la berge de la Plage-des-îles. Ce projet de restauration est identifié au PRMHH (fiche 1 du plan d'action) et permettra de restaurer une superficie d'environ 5000m2 de milieux humides et hydriques ce qui correspond à 3,3 % de l'objectif municipal de 15 ha. Concrètement, le projet vise à arrêter l'entretien de la végétation naturelle par la Ville, modifier la topographie d'une partie du site pour créer un marais et planter densément pour restaurer le marécage arborescent. Un sentier naturel sera implanté pour préserver l'accès à la berge et les points de vue pour les citoyens.</p> <p>Ce site a été sélectionné parce qu'il est de propriété municipale, fait partie du projet d'agrandissement du refuge faunique de la Rivière-des-Mille-Îles et d'un corridor écologique riverain. De plus, la connectivité avec la rivière des Mille Îles et les sols présents sur le site sont des éléments essentiels pour un retour des fonctions écologiques et le succès de la restauration.</p> <p>Le projet, qui fait l'objet d'une consultation publique en octobre-novembre, a l'appui des organismes environnementaux du territoire lavallois (Éco-Nature, CREL) en plus de faire l'objet d'une collaboration avec le milieu universitaire (ULaval et IRBV) dans le cadre du projet RARE.</p>		
<p><b>IMPACTS MAJEURS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3,3% de l'objectif de restauration de milieux humides et hydriques identifiés au PRMHH</li> <li>- Gains en fonctions écologiques pour les citoyens du secteur (filtration de l'air, filtration de l'eau, îlot de fraîcheur, réduction de la vitesse de l'eau, augmentation de la biodiversité, effet brise-vent)</li> <li>- Bonification du corridor écologique riverain de la Trame verte et bleue</li> <li>- Bonification d'un site du projet d'agrandissement du refuge faunique de la Rivière-des-Mille-Îles</li> </ul>		
<p><b>ASPECTS FINANCIERS</b></p> <p>La demande de financement est d'environ 1.7M\$ et peut couvrir jusqu'à 100% des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les études requises (ex. étude de sol et étude archéologique)</li> <li>- La conception des plans et devis;</li> <li>- La phase de construction et de plantation;</li> <li>- La surveillance des travaux;</li> <li>- Le suivi et la garanti des plantations 2027-2028</li> <li>- Les frais de coordination par la Ville (10%)</li> </ul> <p>Le suivi et les correctifs qui sont requis au delà de 2028 sont couvert à 10% par le PRCMHH du MELCCFP. Le PRMHH vise un suivi et des correctifs sur un total de 10 ans pour les projets de restauration.</p> <p>Le dernier versement d'aide financière doit être effectués au plus tard le 31 mars 2028.</p>		
<p><b>CULTURE</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b></p> <p>Le MELCCFP analysera la demande et nous reviendra avec une réponse dans les prochains mois.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultation publique (T4-2024)</li> <li>- Signature de la convention d'aide financière (T1-2025);</li> <li>- Processus d'approvisionnement pour services professionnels - plan et devis (T2-2025)</li> <li>- Débuter les plans et devis (T3-T4 2025)</li> <li>- Faire approuver les plans et devis par le MELCCFP (T4 2025)</li> <li>- Processus d'approvisionnement pour travaux (T1/T2 2026)</li> <li>- Réalisation des travaux et des plantations (T3/T4 2026)</li> <li>- Suivi et correctif sous garanti 2027-2028</li> <li>- Reddition de compte financière au MELCCFP (mission d'examen) (T4 2027).</li> <li>- Rapport de suivi (année 1-3-5) au MELCCFP (2027-2029-2031)</li> <li>- Suivi et correctif hors garanti (2029-2036)</li> </ul>		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté / Action environnement	<b>No SD</b> SD-2024-5172
<b>CADRE NORMATIF</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribue à l'atteinte de l'objectif d'aucune perte nette de milieux humides et hydriques enchassé dans la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau</li> <li>- Contribue à l'atteinte de l'objectif de restauration de 15 ha identifié dans le Plan régional des milieux humides et hydriques</li> <li>- Répond aux cibles de la COP15 (Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique) en ce qui a trait à la réduction «des espèces exotiques envahissantes et leur introduction » ainsi qu'à la restauration des services écosystémiques et « accroître significativement les espaces bleus et verts dans les milieux urbains».</li> </ul>		
<b>REMARQUE(S)</b>		
<b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b> <p>de recommander au conseil d'autoriser le Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté à déposer au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) une demande d'aide financière pour un montant d'environ 1 700 000 \$ dans le cadre du volet 2 du programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH), pour le projet de restauration de la berge Plage-des-îles;</p> <p>d'autoriser le directeur du Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis aux fins des présentes.</p>		